

RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 27 AVRIL 2019
M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.

Mesdames et messieurs,

C'est toujours avec autant de plaisir que j'ai ouvert et j'ouvre encore aujourd'hui notre assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère. Cette année elle revêt, pour les membres du conseil d'administration et pour moi-même un caractère très particulier.

Si nous avons changé la formule de notre assemblée générale, c'est parce que nous la souhaitons plus conviviale, plus proche de vous, et à vous voir si nombreux en cette fin d'après-midi je ne doute pas que nous allons partager de bons moments ensemble, autour d'une valeur qui nous caractérise nous chasseurs qui est celle de la convivialité.

Je tiens à vous remercier tous de votre présence ainsi que les personnalités qui ont répondu à notre invitation et en particulier :

- M. le Préfet de l'Isère, Lionel BEFFRE, qui nous fait l'honneur de sa présence, ce qui nous ravit,
- Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée,
- Mme Frédérique PUISSAT, Sénatrice,
- M. Yannick NEUDER, Vice-président du conseil régional Auvergne-Rhône Alpes, qui représente Le Président Laurent WAUQUIER,
- M. Fabien MULYK, Vice-Président délégué du conseil départemental qui représente son président M. Jean-Pierre BARBIER,
- M. Pierre GIMEL, Vice-Président du conseil départemental,
- M. Jean Claude DARLET, Président de la Chambre d'Agriculture,
- M. Louis ROY, Association des Maires, représentant son Président M. Daniel VITTE,
- M. Jean Christophe DE CHASTANG, Président du Syndicat des Producteurs de Gibiers de Chasse d'Auvergne Rhône-Alpes, accompagné de Jérémie MEYER,
- M. Michel SANJUAN Vice-Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme qui représente le Président M. Rémi CANDY.
- M. Philippe CORNET, Chef du Service Départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 27 AVRIL 2019

M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.

- M. Norbert MOULIN, Sce Environnement, Direction Départementale des Territoires,
- M. Roger BABOUD BESSE, Ancien Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère,
- Mme Yvonne COING BELLEY, Représentante du CRPF Auvergne Rhône Alpes, Vice-Présidente de l'Union Forestière Privée Isère,
- M. François FERRAND, Président de la Coordination Rurale,
- M. Pierre CHABRIERE et M. Christian ALVARES, représentant M. BONZI Hervé, Président de la Fédération de Pêche,
- M. Philippe JOLY, Commissaire aux comptes de la Fédération,
- M. Philippe GALLIARD, avocat de la Fédération,
- Mme Béatrice ETEVE, Présidente du Comité Départemental de Randonnée pédestre,
- M. Yves THUILLIER, Secrétaire, Association de la Louveterie,
- Merci à tous les présidents ou représentants d'association de chasse,

❖ **Je tiens à excuser les personnalités suivantes :**

- M. Olivier VERAN, Député,
- M. Jean Charles COLAS-ROY, Député,
- M. Michel SAVIN, Sénateur,
- M. Laurent WAUQUIER, Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes,
- M. Jean Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental,
- M. Christophe FERRARI, Président d'Alpes-Grenoble Métropole,
- M. Eric PIOLLE, Maire de Grenoble,
- M. Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs,
- Mme BLIGNY CLEMENTINE, Chef du service environnement, Direction Départementale des Territoires,
- M. Patrick POYET, Directeur Régional de l'ONCFS-CNERA
- Mes collègues Présidents des Fédérations Départementales des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Maître Bernard MERAUD, avocat de la Fédération,
- Ne pouvant citer toutes les personnes qui nous ont informées de leurs absences, je tiens à les remercier d'avoir porté un intérêt à notre invitation.

➤ **Rapport moral**

Amis chasseurs et chasseresses, je tiens à vous remercier pour l'engagement dont vous faites preuves tous les jours pour que notre activité retrouve sa place dans la société qui évolue très vite et surtout dans notre si joli et paisible milieu rural qui a été longtemps oublié ou ignoré.

Je sais que la tâche n'est pas facile car la perte des valeurs rurales d'une grande partie de nos concitoyens nous oblige aujourd'hui à redoubler d'efforts pour expliquer et faire accepter notre activité.

Mais je me réjouis que depuis quelques temps les plus hautes instances de l'Etat se rappellent que cette ruralité est présente et a une vie économique. Je vous fais confiance pour relever ce défi et sachez que votre fédération sera toujours là pour vous accompagner et vous représenter.

Nous avons vécu une saison de chasse 2018/2019 bien remplie :

- une réforme de la chasse d'une ampleur nationale et sans précédent,
- une mise en œuvre progressive du Programme National de la Forêt et du bois décliné au niveau de la région Auvergne Rhône Alpes,
- l'enjeu majeur sur la sécurité à la chasse et la cohabitation avec les usagers de la nature,
- le développement conséquent du loup dans notre département,
- le projet associatif de votre fédération qui prend tout doucement une place importante dans les choix d'orientations de votre fédération.
- le projet de création de l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse, d'où le permis national à 200€, mais comme vous le savez cette loi va bien au-delà et impacte l'ensemble des structures fédératrices de notre monde de la chasse,

Je ne vais pas aujourd'hui vous faire état de tous les aspects liés à la mise en œuvre de cette réforme qui a été très rapide, mais sachez que nos ACCA sont en danger et je tiens aujourd'hui sur ce sujet à me faire le porte-parole du président de la Fédération Nationale des Chasseurs, M. Willy SCHRAEN.

RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 27 AVRIL 2019
M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.

C'est après une première lecture à l'Assemblée Nationale mitigée sur certains points, que nous avons connu, les 10 et 11 avril, une première lecture au Sénat parfois difficile sur des sujets pourtant très stratégiques pour la réforme de la chasse française défendue par la Fédération nationale des Chasseurs.

Au titre des motifs de mécontentement, nous pouvons relever que la chasse populaire qui se pratique aujourd'hui dans plus de 10 000 ACCA, réparties sur 44 Fédérations a été sacrifiée pour satisfaire les intérêts forestiers.

De manière catastrophique les dispositions qui avaient été ajoutées au texte lors du débat à l'Assemblée nationale ont été tout bonnement supprimées.

Ces dispositions avaient pour principal objet de rendre caduque une jurisprudence du conseil d'état de 2018, qui permet à plusieurs propriétaires, en se regroupant, de faire valoir un droit à opposition à l'ACCA et cela même si chacun d'eux ne dispose pas des 20 hectares minimum requis en Isère pour constituer une chasse privée.

Cette possibilité d'association de propriétaire pour faire valoir un droit à opposition aux ACCA remet tout simplement en cause le fondement même de nos ACCA c'est-à-dire la loi Verdeille.

Nos ACCA sont là pour qu'il existe une gestion concertée entre acteurs du monde rural et elles ont toujours su assumer les missions de service public qui leur incombent surtout en matière de maintien des équilibres.

Je vous l'avoue, je suis profondément déçu de cette position prise par le Sénat et même en colère.

Si certains acteurs forestiers et sénateurs pensent que la remise en cause de nos ACCA, qui se traduira par un fractionnement du territoire soumis à leur action est la solution à une meilleure régulation des populations de grands gibiers et bien je ne peux que m'en offusquer.

Je ne peux m'empêcher de penser que cette pression exercée sur les ACCA, au motif du maintien de l'équilibre forêt/grand gibier, ne cache en fait qu'une volonté non avouée et assumée de tirer bénéfice financier de la chasse.

Et oui la chasse populaire est en danger.

RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 27 AVRIL 2019
M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.

La fédération nationale des chasseurs ne baisse pas les bras et cette question des ACCA sera réétudiée par la Commission Mixte Paritaire qui réunira députés et sénateurs pour obtenir une révision de ce texte de l'Assemblée nationale et du Sénat d'ici début mai.

Votre fédération vous tiendra bien évidemment informé de cela dans les semaines à venir mais je ne vous cache pas mon inquiétude.

Autre sujet d'inquiétude qui émane de la loi à venir porte sur les plans de chasse. Toujours dans le domaine des intérêts forestiers privés, il est prévu que les plans de chasse soient asservis aux documents d'aménagement et de gestion des forêts, programmant la diminution drastique des cerfs et des chevreuils de nos forêts.

Là aussi je ne comprends pas la position du Sénat car cette position « D'asservissement » et donc de « soumission » des acteurs cynégétiques n'est en soit pas conforme au Programme National de la Forêt et du Bois qui se décline à l'échelle de toutes les régions administratives de France.

Ce programme se déploie progressivement dans notre région au travers du Plan Régional Forêt et Bois, qui au travers de la thématique de l'équilibre forêt / grand gibier, met autour de la table, dans une logique de concertation, les acteurs forestiers et cynégétiques.

J'ai peur que les positions prises par les forestiers au niveau national ne viennent remettre en cause ou tout du moins altérer, les bonnes relations et le dialogue que nous avons toujours su entretenir avec l'ensemble des forestiers de notre département.

La question de cette réforme est le sujet majeur de notre assemblée générale. Mme la Sénatrice nous a rassuré un peu lors de son allocution, mais permettez-moi, Mme la Sénatrice, que notre colère ne retombera que si la loi permet la pérennisation de nos ACCA donc de notre chasse populaire. Nous comptons sur votre connaissance du monde rural et de la chasse pour défendre nos intérêts, Mme la Sénatrice et Mme la Députée.

RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 27 AVRIL 2019
M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.

La mise en œuvre de la réforme sous l'angle du financement de votre fédération et des dégâts de grands gibiers vous sera présentée par Mme Danielle CHENAVIER, trésorière de votre fédération. Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement Danielle pour le travail qu'elle a accompli. Elle s'est investie corps et âme dans cette réforme et ce qu'elle vous présentera résulte d'un énorme travail de sa part pendant une année que ce soit pour votre Fédération ou avec quelques collègues trésoriers de la Fédération Régionale Auvergne Rhône Alpes. Merci Danielle, la fédération et ses chasseurs te doivent beaucoup.

Je ne vais donc pas entrer dans les détails des conséquences financières de la réforme sur les chasseurs et les territoires de chasse de l'Isère, mais ce que je tenais à vous dire, c'est que la suppression du timbre grand gibier 38 est pour votre fédération une avancée conséquente.

Nous serons demain tous des chasseurs, sans distinction, attachés à notre territoire de chasse. Terminés les clivages entre chasseurs de petits et grands gibiers, entre territoires de plaines, de montagnes, entre modes de chasse...Seul doit compter notre unité, notre identité première de chasseur et pour moi cela est un véritable aboutissement.

Le chasseur est très attaché à son territoire. Il le surveille, le gère ...mais parfois un élément perturbateur vient rompre cet équilibre que l'homme a trouvé avec son territoire.

Je parle bien ici de l'homme au centre de la nature et non pas d'un homme dont l'existence est déterminée par cette nature.

Vous l'avez compris, cet élément perturbateur auquel nous sommes confrontés, ainsi que nos amis agriculteurs et alpagistes, c'est le loup.

Sa présence se fait de plus en plus sentir et elle devient pour certains à la limite du supportable.

Son extension, peut depuis quatre années, être considérée comme fulgurante. J'en veux pour preuve le nombre de meutes recensées comme certaines par les services de l'état, qui en 2014 s'élevait à 4 meutes et en 2018 à 14 meutes !!!! hormis cet accroissement conséquent, le cout économique pour l'Isère de l'impact direct et indirect de sa présence s'élève pour 2018 à plus de 1,8 millions d'euros !!!

Sur cette question du loup votre fédération a toujours défendu la nécessité de la

RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 27 AVRIL 2019
M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.

mise en œuvre d'un plan de gestion prévoyant annuellement un quota de prélèvement établi par une instance départementale représentative de la société civile.

L'objectif étant de rendre compatible la présence de l'espèce avec le maintien d'une activité pastorale (élevage ovin, caprin, bovin...) et cynégétique durable.

Seulement ce n'est pas à l'échelon local que ces décisions qui impactent nos territoires sont prises mais au niveau national.

Il est bien difficile voire impossible à votre fédération de se faire entendre mais sachez que les chasseurs de France se mobilisent actuellement ainsi que nos instances régionales et nationales, non pas pour éradiquer le loup mais pour le soumettre à une gestion de ces effectifs seuls.

Je ne peux arriver au terme de ce rapport moral sans vous parler de sécurité et de cohabitation avec les usagers de la nature.

Vous le savez, la sécurité à la chasse est pour moi une priorité absolue. Je peux aujourd'hui vous l'avouer, à chaque fois que j'aborde ce sujet il me revient des moments d'intenses émotions qui ne me quitteront jamais.

Je ne souhaite à aucun Président de Fédération de vivre l'expérience d'un accident mortel dans son département.

Cela étant dit, nous avons respecté nos engagements et nous avons formé à la sécurité et à l'organisation des battues tous nos responsables d'équipes.

En deux années se sont 2 700 chasseurs que nous avons formés, gratuitement, nous continuons dans cette dynamique en 2019 et nous devons poursuivre nos efforts les années suivantes.

Là aussi la réforme de la chasse impacte les chasseurs. Sur l'ensemble du territoire, les dispositifs d'identification des chasseurs en battue par la couleur orange seront rendus obligatoires, ce que nous faisons déjà en Isère, la pose d'une signalétique informant l'utilisateur d'une chasse en cours sera elle aussi rendue obligatoire, ce que nous faisons déjà en Isère et l'obligation à tous les chasseurs de passer une formation de recyclage sécurité à la chasse tous les 10 ans sera obligatoire.

Beaucoup d'obligation certes, mais oui il nous faut passer par là si nous voulons

RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 27 AVRIL 2019
M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.

limiter au maximum les risques d'accidents. Même si le risque zéro n'existe pas, nous n'avons pas le droit à l'erreur.

La sécurité s'est aussi mieux informer les autres utilisateurs de l'espace rural. Là aussi nous sommes très actifs, notre présence dans le cadre de la Commission Départementale des Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de l'Isère nous permet de rencontrer et d'échanger avec les structures fédératrices d'activités de pleine nature.

Nous allons au fil du temps engager un travail collaboratif avec ces instances et je suis très optimiste.

Mais n'oublions pas que rien ne remplacera le contact et le dialogue entre les Hommes sur le terrain et là je m'adresse à vous pour porter ce message.

La cohabitation passe avant tout par une courtoisie réciproque qui a elle seule peut susciter ce désir de partager un instant sur le terrain. Ce partage nous allons tenter de le susciter cette année 2019.

Notre salon annuel consacré à la sécurité à la chasse changera de dénomination pour « Un dimanche en nature . Le rendez-vous des usagers de la Nature ». Seront présents à cette journée dominicale des associations représentantes d'activités de nature. J'espère sincèrement que cette journée soit une réussite.

Avant de conclure je réitère mes propos tenus à l'assemblée générale de 2018. Si nous ne voulons pas subir et nous retrouver en position défensive à chaque instant, nous devons être en capacité d'envisager notre avenir et d'en rester maître.

Toutes nos actions doivent être lisibles et compréhensibles de tous et c'est au travers d'une véritable «politique d'orientation» pour les 10 à 15 années à venir que nous y parviendrons. Votre fédération par son projet associatif, s'est préparée à cet avenir et j'en suis fier car il va dans le sens de la réforme nationale de la chasse.

J'ai terminé mon rapport moral, mais je reprendrais la parole à la fin de l'Assemblée Générale pour vous annoncer un changement à la tête de votre Fédération.

Merci de votre écoute.

Je passe la parole à Jean Marc Rochette, Secrétaire Général, qui vous présente le rapport d'activité.